

« C'est une miraculée » : l'ado avait été projetée sur 10 m dans un violent accident près d'Angers

Une adolescente de 14 ans avait été violemment fauchée par une voiture le 20 août 2022, à Verrières-en-Anjou (Maine-et-Loire) près d'Angers, alors qu'elle traversait sur un passage piéton. La jeune fille s'en est sortie, avec de lourdes séquelles. Le conducteur de la voiture était jugé ce jeudi 15 février 2024.



Un homme de 36 ans était jugé, ce jeudi 15 février 2024, pour blessures involontaires. Il avait percuté une jeune fille qui traversait la route sur un passage piéton. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#) Julie ÉCHARD. Publié le 15/02/2024 à 19h55

Chaque jour, retrouvez le top actu des réseaux sociaux près de chez vous avec **Le Courrier de l'Ouest**
OK

« Elle a été projetée sur 10 mètres, c'est une miraculée », insiste Anaïg Le Noan, avocate de la victime. Elle raconte le parcours du combattant de la jeune fille qui, en larmes, est incapable de parler devant le tribunal d'Angers (Maine-et-Loire) ce jeudi 15 février 2024. Multiples fractures sur tout le corps, interventions médicales à répétition, souffrance... [Sa vie a basculé à 14 ans, le 20 août 2022, à 18 h 50, alors qu'elle traversait la route sur un passage piéton, rue Nationale, à Verrières-en-Anjou.](#)

Ce jour-là, sur cette longue ligne droite, les secours trouvent l'adolescente à demi consciente. Le visage ensanglanté. Elle est entourée d'une cinquantaine de personnes issues de la communauté des gens du voyage, dont des membres de sa famille. Elle vient d'être percutée par une voiture bleue arrivant à vive allure. Elle a

roulé sur le capot, puis le pare-brise, avant d'être projetée sur la rambarde en rondin qui sépare la chaussée du trottoir.

Le conducteur de la voiture ne s'est pas arrêté. « **Il a eu peur** », assure son avocat, Olivier Rolland. Il se gare sur le parking du supermarché Netto, plus loin, puis revient s'enquérir de l'état de la jeune fille. Avant de repartir quand l'attroupement se forme. Il se rend ensuite aux gendarmes.

Cannabis et cocaïne : « Une mauvaise période »

L'homme, âgé de 36 ans aujourd'hui, a pris le volant de la Renault *Laguna* de son ami « **pour aller acheter des cigarettes** ». « **Il se savait sous l'emprise de cannabis et de cocaïne. Il s'est occupé de son lecteur CD au lieu de regarder la route** », dit la procureure, agitant en l'air le casier judiciaire du conducteur. Il a déjà été condamné à huit reprises, notamment pour conduite sous stupéfiants, violences et agression sexuelle. « **C'est inaudible de faire ces choix après tous ces avertissements.** »

Père d'un jeune de 19 ans, il raconte avoir beaucoup souffert depuis l'accident. « **J'ai demandé des nouvelles de la victime. J'ai beaucoup culpabilisé, j'ai pleuré...** explique le prévenu, tête basse. **Je traversais une mauvaise période. L'accident a été un électrochoc, j'ai tout arrêté.** »

Il présente ses excuses et un test urinaire pour prouver sa bonne foi. « **Le mal est fait, et il le sait pertinemment** », poursuit son avocat. Questionnant le tribunal : « **Pour un geste d'inattention, mérite-t-il de retourner en prison ?** »

« Elle ne parvient plus à sourire »

« **Je ne crois pas à la sincérité de ces regrets** », assène Anaïg Le Noan, retraçant le trauma d'une famille soudée : « **Toute la communauté s'est relayée, tous les jours, auprès de la petite.** » Avec un taux d'incapacité estimé entre 25 et 50 %, « **elle va devoir vivre avec les conséquences** ».

Malgré les nombreuses interventions, les cicatrices couvrent son visage asymétrique, son cuir chevelu, son dos et toutes ses jambes. Elle a perdu son œil gauche et a un strabisme à l'œil droit. « **La déformation de son visage persistera, reprend son avocate. Elle ne parvient plus à sourire.** »

La procureure a requis trois ans d'emprisonnement, dont huit à dix mois assortis d'un sursis probatoire, avec un mandat de dépôt à délais différé. La décision sera rendue jeudi 14 mars, à 14 h.